



CONTRAT POSTDOCTORAL DE RECHERCHE EN ISLA MOLOGIE

2025

Appel à candidatures de l'IFI



Principales dates :

- Ouverture de la campagne : 15 juillet – **15 septembre 2025** (minuit, heure française ; horaire du mail faisant foi)
- Vérification administrative des dossiers : 15 au 30 septembre 2025
- 1^{re} évaluation des dossiers : jusqu'au 30 octobre
- Audition orale (zoom) des candidats : **date à déterminer, en novembre**
- Début prévisionnel du contrat : 1^{er} janvier 2025 (durée : 1 an renouvelable 1 fois)

Pièces du dossier : **exclusivement sous la forme d'un PDF unique**

- Dossier complet
- Un CV
- Deux lettres de recommandation
- Lettre d'acceptation du laboratoire de recherche
- Diplôme de doctorat
- Rapport du jury de soutenance de thèse¹
- Un article ou chapitre de livre du candidat²
- Un résumé de la thèse du candidat (4 pages maximum)

Conditions d'éligibilité des candidats :

- Être titulaire d'un doctorat au moment du début du contrat doctoral, soit au plus tard au 31 décembre 2025³
- Maîtriser une des langues relevant du champ de l'islamologie (arabe, turc, persan, etc.)
- Pour les candidats ayant soutenu une thèse de doctorat hors d'un établissement d'enseignement supérieur français, une attestation de niveau de langue française de niveau B2

Adresses de contact :

- Envoi des dossiers : administration@institut-islamologie.fr
⇒ par envoi électronique, sous la forme exclusive d'un **document unique en PDF**
- Demande de renseignements : juliette.dumas@institut-islamologie.fr

¹ En cas de candidature avant la tenue de la soutenance, une lettre du directeur de thèse attestant de la tenue prochaine de la soutenance et précisant la date prévue est requise, ainsi que l'envoi de la thèse en son état d'avancement d'écriture. Si des pré-rapports ont déjà été émis, ils pourront être joints au dossier.

² Les articles ou chapitres co-écrits ne sont pas autorisés ; un chapitre de la thèse n'est pas non plus autorisé. En revanche, un article soumis et accepté par une revue ou un chapitre de livre, dans le même état d'avancement) sont acceptés : le candidat fournira alors le BAT ou la dernière version en sa possession.

³ Les candidats ayant soutenu une thèse de doctorat en dehors d'un établissement d'enseignement supérieur français sont éligibles à ce dispositif : ils devront néanmoins attester d'un niveau B2 en français.

• Contexte et programmation scientifique

Créé le 2 février 2022, l'Institut français d'islamologie (IFI) réunit 8 partenaires institutionnels (Aix-Marseille université ; l'École normale supérieure de Lyon ; l'École pratique des hautes études ; l'École des hautes études en sciences sociales ; l'Institut national des langues et civilisations orientales ; l'université Lumière-Lyon 2 ; l'université Jean Moulin-Lyon 3 ; l'université de Strasbourg).

L'IFI a pour mission de développer une islamologie française de haut niveau et de promouvoir à l'échelle nationale l'étude scientifique des systèmes de croyances, de savoirs et de pratiques propres aux différentes branches qui composent la religion musulmane. L'islamologie est ainsi définie à la fois par son objet – l'étude de la religion musulmane dans le passé et le présent – et par sa démarche scientifique. L'étude des textes et des discours, des pratiques et des institutions de l'islam en forme le cœur, étude pour laquelle la contribution des disciplines philologiques, linguistiques, littéraires, philosophiques, historiques, des sciences juridiques et des sciences sociales ne saurait être négligée.

Un des objectifs principaux du groupement est d'encourager la jeune recherche et de favoriser le développement des études post-doctorales en islamologie. Aussi, l'IFI propose un appel à candidatures pour un contrat post-doctorat destiné à financer un projet de recherche en islamologie.

L'ambition de ce programme est de soutenir la production scientifique, soit dans des revues scientifiques (françaises ou internationales), soit sous forme d'ouvrage : **un objectif éditorial précis et réaliste doit être exprimé**. La production de communications orales ou la participation à des rencontres scientifiques, que ce soit dans le cadre de séminaires, de journées d'étude ou de colloques, n'est pas considérée comme prioritaire, sauf à être associée à un projet éditorial imminent (ex : présentation orale, en amont d'une publication prévue dans des délais raisonnables). Les projets de publication dans une revue classée de rang A sont évidemment encouragés, au même titre que la production d'articles dans des ouvrages collectifs scientifiques spécialisés (les articles de vulgarisation ne sont pas prioritaires). Les projets de publication d'ouvrages, individuels ou collectifs, sont également encouragés : le postulant aura soin de préciser le calendrier de travail et de mettre en valeur l'état d'avancement de la rédaction. La capacité à soumettre un manuscrit à l'issue du contrat (ou dans les semaines qui suivent) fera l'objet d'une attention particulière.

• Critères d'éligibilité

Le contrat post-doctoral attribué par l'IFI est ouvert à tout candidat, sans distinction de nationalité, détenteur d'un diplôme de doctorat délivré par un établissement de l'enseignement supérieur français et/ou d'une université étrangère.

Les candidats ayant soutenu une thèse de doctorat dans une université non française sont éligibles à ce dispositif, *sous réserve de pouvoir attester d'un niveau B2 de maîtrise de la langue française*. En effet, l'inscription du candidat dans un laboratoire de recherche français nécessite la maîtrise minimum de la langue française pour permettre son intégration dans le champ académique français.

L'acceptation du candidat dans une unité de recherche française est obligatoire : une lettre d'acceptation par le directeur de l'unité en question est requise pour attester de sa connaissance

de la candidature et de l'acceptation du candidat au sein de son laboratoire de recherche, si la candidature venait à être retenue.

Aucun critère d'âge ni de nationalité n'est exigé.

• Modalités d'application :

Le contrat de recherche post-doctorale couvre une période d'une année entière (12 mois) à partir au 1^{er} janvier 2025, renouvelable une fois (sur présentation de l'état d'avancement du travail).

Pendant son contrat, le chercheur en post-doctorat sera rattaché (temporairement) à un laboratoire de recherche français. Les UMIFRE, en tant qu'unités de recherche françaises, sont acceptées : toutefois, l'IFI ne prendra en charge ni les frais de déplacement, ni les frais d'assurance et les procédures d'obtention d'un titre de séjour dans le pays sont intégralement de la responsabilité du bénéficiaire du contrat, qui s'engage à se mettre en règle en la matière. L'hébergement et autres dépenses resteront à la charge du bénéficiaire.

Une fois la candidature validée et confirmée par son bénéficiaire, une convention est établie entre l'IFI et l'établissement du laboratoire de recherche de rattachement du candidat, en vue du versement de sa prise en charge financière : l'employeur est donc le laboratoire de recherche (ou l'université, selon les pratiques comptables de chaque unité de recherche).

• Dossier de candidature

Les candidats doivent faire parvenir leur dossier de candidature, **sous forme d'un fichier PDF unique**, au nom du ou de la candidate, à l'adresse mail administration@institut-islamologie.fr, avant le **15 septembre 2025**, minuit, au plus tard. Celui-ci, rédigé en langue française ou anglaise, doit comporter :

- le dossier de candidature (cf. document à compléter)
- un CV (2 pages maximum)
- deux lettres de recommandations émanant de personnalités scientifiques ayant accompagné le candidat durant son parcours universitaire
- une lettre d'acceptation du directeur du laboratoire de recherche français dans lequel s'inscrira le candidat pour sa recherche
- une copie du diplôme de doctorat⁴
- une copie du rapport du jury de soutenance de thèse : dans le cas où la candidature intervient avant la tenue de la soutenance, une lettre du directeur de thèse attestant de sa tenue prochaine et précisant la date prévue est requise, ainsi que l'envoi de la thèse en son état d'avancement d'écriture. Si des pré-rapports ont déjà été émis, ils pourront être joints au dossier
- un article ou chapitre de livre rédigé de façon exclusive par le candidat : les productions co-écrites ne sont pas autorisées, pas plus que les chapitres de la thèse⁵
- un résumé de la thèse du candidat (4 pages maximum)

⁴ En cas de soutenance prévue à une date ultérieure au dépôt de la candidature, le candidat s'engage à faire parvenir la copie de son diplôme à l'IFI dans les plus brefs délais, dès son émission par son université.

⁵ Un article soumis et accepté par une revue ou un chapitre de livre, dans le même état d'avancement) sont acceptés : le candidat fournira alors le BAT ou la dernière version en sa possession.

• **Processus de sélection**

La sélection des candidatures se fait en trois étapes :

1°) vérification de la conformité des dossiers de candidatures : sont exclus tout dossier incomplet ou remis après la date limite de dépôt ou encore, ne respectant pas les normes exigées (nombre de signes, etc.)

2°) première évaluation sur dossier, par deux experts anonymes, qui donne lieu à un premier classement

3°) audition, par le conseil scientifique, des candidats retenus suite au classement initial.

À l'issue des auditions, le conseil scientifique établit un classement final. En cas de désistement d'un candidat, le contrat est proposé au suivant dans la liste de classement.

Les dossiers de candidature sont évalués sur la base des critères suivants :

- Qualité du parcours du candidat
- Qualité scientifique de la proposition
- Clarté des hypothèses de recherche
- Pertinence de la méthodologie de travail
- Originalité de la proposition par rapport à l'état de l'art
- Faisabilité du calendrier d'achèvement proposé
- Inscription de la recherche dans le cadre du champ de l'islamologie

➤ Demande d'informations : juliette.dumas@institut-islamologie.fr